

LA CÉGÈTE

SPECIAL

4 décembre 2014

Élections professionnelles dans la fonction publique

<http://www.cgt-universite-de-provence.fr/>

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**CPE, CAPA & CAPN, CCP ANT,
CT d'établissements, CT Universitaire & CT ministériel**

du 27 novembre au 4 décembre 2014
l'enjeu du vote CGT



Ces élections sont très importantes pour les agents puisqu'elles vont contribuer à déterminer la représentativité des différentes organisations syndicales au sein de l'université comme au niveau national. Ce sont 5,2 millions d'agents publics répartis sur les trois versants de la fonction publique (Territoriale, Hospitalière, Etat) qui vont être invités à élire leurs représentant-e-s. C'est la première fois dans notre pays qu'un événement d'une telle portée se déroule.

Dans le climat social et politique qui est le nôtre, incontestablement, le résultat de ces élections sera un marqueur considérable.

Permettre aux salariés des fonctions publiques de voter pour la CGT, c'est favoriser l'expression du refus des politiques de rigueurs, c'est renforcer la place du service public, notre bien commun à tous.

Dans une période de risque de replis, où la question de la solidarité et du vivre ensemble est contestée par les forces politiques les plus rétrogrades, porter l'idée que le service public est contributif d'élévation sociale et démocratique est un défi que nous ambitionnons de relever.

Choisir la FERC Sup CGT au sein de l'université, c'est choisir un syndicat :

- Qui vous informe régulièrement par le biais du journal la CEGETE (27 numéros depuis la fusion), du blog.
- Qui se déplace sur les sites lors des tournées de services pour vous rencontrer et se tenir informé de vos conditions de travail.
- Qui accompagne tous les salarié-e-s (syndiqué-e-s ou non) dans leurs démarches (plus de 80 cas difficiles depuis la fusion). Aide dans la constitution d'un dossier avancé.
- Qui obtient des résultats pour les affectations, délais pour des remboursements lors de trop perçus, conflit avec la hiérarchie.
- Qui dans le cadre de la réorganisation des services appelée ORIGAMU a agi pour que les personnels soient informés et que leurs droits soient respectés, l'action syndicale a obligé la direction à tenir d'avantage compte des revendications des personnels. Par exemple pas de mobilité forcée.
- Qui a dénoncé fortement la loi relative à l'enseignement supérieur et de la recherche (loi FIRASO/LRU). Rencontre avec le cabinet du recteur le 18 juin.
- Qui dénonce les conditions de travail des agents (film sur la vétusté des locaux du bâtiment 5 site st Charles, reportage photos sur les locaux provisoire de la DRH,...).
- Qui respecte ses engagements au sein des instances où nous sommes élu-e-s. Vous pouvez compter sur la CGT pour respecter ses engagements et ses électeurs, pour porter les revendications de tous les personnels.
- Qui défend le service public face aux dangers de la privatisation.
- Qui refuse d'accompagner le démantèlement de l'enseignement supérieur et des conditions sociales.
- Qui rejette la contestation exclusive et est ouverte à toute négociation.

Voter c'est tout à la fois choisir des élu-e-s, une organisation syndicale, ce qu'elle représente et ce qu'elle propose. En outre, le vote est l'occasion pour chacun de s'exprimer hors des contraintes professionnelles et constitue un engagement et une forme d'action. Ne pas s'abstenir, prendre la parole, voilà un acte de démocratie et de liberté dans l'établissement. En utilisant le vote, il sera question de conforter un syndicalisme qui construit les revendications, l'unité et les mobilisations avec les salarié-e-s en portant partout sa démarche dans les négociations.

Nos élu-e-s et mandaté-e-s sont avant tout des militant-e-s de l'organisation, et les différentes IRP, des outils au service de notre démarche de contestation, de proposition, d'action, de négociation.

La CGT dispose d'un bilan et propose par un travail au quotidien, des perspectives afin de développer le rapport de forces pour la promotion du service public, les revendications sociales sur les salaires et en particulier sur l'égalité professionnelle, l'emploi, les conditions de travail, les retraites, le déroulement de carrière, le statut du personnel.

Nous ne croyons pas en un syndicalisme d'accompagnement et de cogestion.

Pour continuer notre mission, votre syndicat CGT est à vos côtés mais nous avons besoins de vos voix pour renforcer notre action locale ! Vous informer et vous défendre ! Nos ambitions sont simples : travailler en équipe pour défendre les droits des agents, améliorer les conditions de travail devenues très difficiles et préserver la qualité du service public dans notre établissement.

La Commission Administrative Paritaire Académique

La CAPA est obligatoirement consultée pour émettre un avis sur tous les événements qui jalonnent le déroulement de carrière d'un agent, elle siège notamment sur :

- Les propositions de titularisation, de reconduction de stages ou de refus de titularisation.
- L'avancement au choix (inscription sur la liste d'aptitude au corps supérieur).
- L'avancement de grade (inscription au tableau d'avancement au grade supérieur).
- Les bonifications d'échelon (réduction du temps moyen).
- Les détachements et mutations.
- Les problèmes disciplinaires, etc.

La Ferc Sup CGT revendique

- Le respect du statut et des droits des fonctionnaires : mutation, réintégration et détachement, par un mouvement des personnels planifié avant la publication des concours externes.
- La création de postes pour répondre aux besoins réels du Service public, titulariser les personnels et mettre un terme aux emplois précaires, permettre une réelle reconnaissance des qualifications et résorber le sous-classement.
- L'obligation pour les établissements de dédier la moitié des créations de postes aux promotions des agents en fonction.
- L'augmentation du nombre de promotion.
- La revalorisation du point d'indice et la revalorisation générale des grilles indiciaires.
- L'intégration des indemnités et primes fonctionnelles dans le salaire.

CAPA ADJAENES

Principal 2ème Classe :

- 1 - GORRA Christine
- 2 - BONTEMPI Dominique
- 3 - TULLAT Mireille
- 4 - LABROUSSE Michèle

1ère Classe :

- 1 - BONGIOVANNI Patrick
- 2 - FIACRE Sandrine
- 3 - GUIOT Paule
- 4 - BENFAKHET Belkacem

2ème Classe :

- 1 - BALME Alice
- 2 - GUYON Nathalie
- 3 - BIGOT Laurent
- 4 - LEMOINE Martine

CAPA SAENES

Classe normale :

- 1 - RUSSOTTO Fabrice
- 2 - ROMANO Patricia
- 3 - TOURNIE Dominique
- 4 - DA ROLT Monique

CAPA ITRF:

Principal 1ère Classe :

- 1 - MADONNA André
- 2 - MARIOTTI Jean-Paul
- 3 - DUGOURD Hélène
- 4 - DAIROU Nicolas

Principal 2ème Classe :

- 1 - DRIGET Olivier
- 2 - PARAT Sabrina
- 3 - NIETO Jean-Marc
- 4 - DESHONS Jean-Pierre

1ère Classe :

- 1 - PEREZ Thierry
- 2 - PARIS Georges
- 3 - GRABSI Salim
- 4 - BARRET Béatrice

2ème Classe :

- 1 - INEDJIAN Sandra
- 2 - CANU Christine
- 3 - BOUARD Christiane
- 4 - SPALACCI Laure

La Commission Paritaire d'Établissement

La CPE est une instance consultative paritaire composée pour moitié d'élus sur liste syndicale et pour moitié de membres nommés par le Président de l'université. Elle se répartit en 3 groupes correspondant aux statuts BIATSS (AENES (ex ASU), ITRF et Bibliothèque), eux-mêmes répartis en 3 catégories (A, B, C).

La CPE siège uniquement en séance restreinte par groupe et par catégorie (ex : les élus B ITRF se prononcent sur tout ce qui concerne les Techniciens et les ATRF), la CPE donne un avis sur toute question d'ordre individuel, qui sera transmis aux commissions administratives paritaires académique – CAPA (cat C) et ou nationales (cat A et B).

Ses attributions :

- Promotions de corps : inscription sur la liste d'aptitude au corps supérieur.
- Promotion de grade : inscription au tableau d'avancement au grade supérieur.
- Bonification d'échelon (réduction du temps moyen).
- Détachements, disponibilités, mutations.
- Litiges portant sur des contestations, refus de temps partiel, de congé de formation.
- Proposition de titularisation, de reconduction de stages ou de refus de titularisation.
- Problèmes disciplinaires.

Les Critères de la CGT

Nous vous communiquons ci-dessous les éléments sur lesquels nous nous appuyons pour l'examen des dossiers. Tout d'abord nous distinguons le changement de grade du changement de corps.

Changement de grade

Nous considérons celui-ci comme une continuité de la carrière, à ce titre doivent donc être pris en compte comme seuls critères :

- Le blocage au dernier échelon (à égalité départage à l'ancienneté).
- Proximité du départ à la retraite.
- L'ancienneté.

Changement de corps

La formation

- Formation initiale et continue.
- Qualifications acquises sur d'autres postes (y compris dans le secteur privé).
- Concours préparé (admissibilité concours).

La technicité, responsabilités et encadrement (concerne les personnels de catégorie A et B)

- Aide enseignement et/ou recherche.
- Qualifications multiples.
- Formation des collègues.
- La capacité à passer dans le corps supérieur (ceci doit se vérifier à l'aide du descriptif des BAP).

Éléments d'appréciation complémentaires

- Formation personnelle.
- Nombre de promotions obtenues dans la carrière.
- Mandat ou autre activité au sein des diverses instances de l'Université (à titre d'information afin que ces personnels ne soient pas sanctionnés par leur absence liée à leurs activités).

CPE ITRF:

Catégories A :

- 1 - EL HADI Kacem (Chateau Gombert)
- 2 - POLVANI Nathalie (Saint Charles)
- 3 - POUVELLE Bruno (Timone)
- 4 - DENOIX Laure (Saint Charles)
- 5 - DE SAINTE MARIE Isabelle (Saint Jérôme)
- 6 - CHAUVIN Jean-Paul (Luminy)

Catégories B :

- 1 - BOYER Agnès (Saint Charles)
- 2 - CAILLOL Ghislaine (Marseille Nord)
- 3 - BOTTERO Cédric (Aubagne)
- 4 - SAMMUT Nelly (Chateau Gombert)
- 5 - ROUSSEAU Chantal (Luminy)
- 6 - BRUNO Christian (Saint Jérôme)

Catégories C :

- 1 - MADONNA André (Luminy)
- 2 - MARIOTTI Jean-Paul (Timone)
- 3 - DUGOURD Hélène (Saint Charles)
- 4 - PARAT Sabrina (Saint Charles)
- 5 - BLANC Philippe (Saint Charles)
- 6 - DRIGET Olivier (Aix en Pce)

CPE AENES :

Catégories B:

- 1 - CARRÉ Sylvie Alexandra (Aix en Pce)
- 2 - ROUANET Fabienne (Aix en Pce)
- 3 - RENUCCI Marie-Noëlle (Saint Jérôme)
- 4 - CAU Patrick (Aix en Pce)

Catégories C:

- 1 - BENFAKHET Belkacem (Saint Charles)
- 2 - GORRA Christine (Marseille)
- 3 - BONTEMPI Dominique (Marseille)
- 4 - HAGUENAUER Catherine (Luminy)

Le Comité Technique

Le CT est l'instance de négociation et de consultation des représentants des personnels sur les règles de gestion des carrières, recrutements, organisation de services, conditions de travail, hygiène et sécurité, parité femmes-hommes, action sociale, prise en compte du handicap, etc. Des documents clés pour l'établissement, comme le bilan social et le rapport hygiène et sécurité, doivent lui être présentés chaque année, permettant un contrôle des problèmes existants et des actions engagées.

Le résultat de ce scrutin déterminera la représentativité de chaque syndicat et ses droits à négocier mais également la composition des CHSCT locaux et nationaux

Les enjeux du prochain mandat

Ces élections sont un enjeu fort pour les organisations syndicales : elles jouent leur représentativité. Désormais, pour être considérés comme représentatifs les syndicats devront obtenir au moins un siège au comité technique.

La lutte pour la défense des personnels de nos établissements et contre les réformes qui mettent en danger le service public d'ESR, nos statuts et nos conditions de travail, est l'axe fondamental de l'activité syndicale de la FERC Sup CGT.

Ces réformes et réorganisations incessantes, conjuguées à la généralisation d'une logique d'individualisation, de «résultats» et de «management» à tous les niveaux, aux antipodes des fondements du Service Public, aux antipodes de l'indépendance des fonctionnaires et de leurs garanties statutaires, ont gravement dégradé nos conditions de travail. En 4 ans, depuis la LRU, les cas de souffrance au travail se sont multipliés. Aujourd'hui, c'est évident pour la CGT :

C'est l'humain qui doit être au cœur du travail

La Ferc Sup CGT revendique

- L'arrêt du gel des postes.
- La titularisation de tous les agents contractuels (CDD et CDI) qui occupent des postes permanents.
- Le maintien dans l'emploi public des éligibles à titularisation dans les meilleures conditions jusqu'à leur titularisation.
- L'alignement des obligations de service des enseignants contractuels sur celles des enseignants affectés dans le supérieur qui ne sont pas assujettis à une obligation de recherche.
- La titularisation des enseignants vacataires et contractuels qui assurent un service d'enseignement équivalent aux enseignants titulaires depuis plusieurs années.

CT Université d'Aix-Marseille

1. DENOIX Laure IGE (Saint Charles)
2. VALIENTE Jean-Claude PRCE (Saint Jérôme)
3. DE SAINTE MARIE Isabelle ASI (Saint Jérôme)
4. ASTIER Françoise MCF (Aix et Marseille)
5. MADONNA André ADT (Luminy)
6. GROSDÉMOUGE François IGE ANT (Chateau Gombert)
7. LEONARD Jacques TCH (Saint Charles)
8. BLANC Philippe ADT (Saint Charles)
9. LÉBOUIN Chrystelle MCF (Saint Charles)
10. MAUFFREY Jean-François MCF (Saint Charles)
11. PORTALES Laurence Magasinier (Saint Charles)
12. TRICOCHÉ Michaël TCH (Digne)
13. ROUX Florence AAENES (Pharo)
14. BOTTERO Cédric TCH (Aubagne)
15. MARIOTTI Jean-Paul ADT (Timone)
16. TORRES Magali ITA (Luminy)
17. MELOT Clothilde MCF (Chateau Gombert)
18. DJAOUI Stéphane ITA (Saint Jérôme)
19. CHALIER Florence MCF (Saint Jérôme)
20. DEGLI-ESPOSTI Marjorie ADT (Saint Charles)

La Commission Consultative Paritaire des ANT

La CCP ANT est l'instance de représentation, avec l'administration, des agents non titulaires, mise en place dans chaque établissement en application de la loi du 26 juillet 2005 instituant le CDI dans la fonction publique :

- Elle est composée à parité de représentants élus des personnels non titulaires de catégories A, B et C et de l'administration.
- Elle est placée sous la responsabilité du Président.
- Elle est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant à l'expiration d'une période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.
- Elle peut être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires (par ex : refus opposé à des demandes de congés, de travail à temps partiel, de mise à disposition, de formation...).

Ensemble avec la CGT, première force syndicale interprofessionnelle, exigeons et obtenons :

- La titularisation de tous les contractuels et l'arrêt des suppressions et gels de postes de fonctionnaires.
- La défense des services publics et tout particulièrement du Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche.
- La défense de tous les salariés du secteur.
- La défense et l'amélioration de leurs statuts (général et particuliers) ainsi que l'intégration des contractuels dans ces statuts.
- La lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail, la défense de leurs conditions matérielles et le respect de leur dignité, en lien avec tous les salariés, conformément à l'esprit de la CGT.

Il n'y a pas de liste de candidat pour cette élection. Ceux-ci seront désignés après le scrutin en fonction des résultats obtenus.